

Bulletin de l'Association des démographes du Québec



Atelier éducation

Jean-François Lachapelle

Volume 3, numéro 1, 1974

Année mondiale de la population - La situation des langues au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/305748ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/305748ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1713 (imprimé)

1925-3478 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lachapelle, J.-F. (1974). Atelier éducation. *Bulletin de l'Association des démographes du Québec*, 3(1), 42-52. <https://doi.org/10.7202/305748ar>

Tous droits réservés © Association des démographes du Québec, 1974

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Atelier éducation

A) Dossier remis aux participants

Le dossier remis aux participants de l'atelier éducation offrait un contenu répondant à un double but:

. Présenter un matériel utile lors des discussions:

Le dossier, même s'il a été passé en revue par la personne ressource, n'a pu être consulté à fonds par les participants avant la tenue de l'atelier. Cependant, son contenu a suscité de nombreuses questions lors des débats.

. Transmettre aux participants de l'information qui serait consultée après le colloque:

Les informations qu'on y trouvait étaient constituées de documents déjà publiés mais difficilement accessibles aux personnes qui ne sont pas directement concernées par ces problèmes et rarement réunis en un tout. Si l'on en juge par les nombreuses demandes de dossiers, on peut croire que la réflexion s'est poursuivie après le colloque chez plusieurs personnes.

Le dossier comprenait trois parties:

- A) La situation actuelle: données statistiques sur les options linguistiques des immigrants, la motivation, etc.
- B) Mesures prises par les autorités: Loi 63 et la réglementation qui s'y rattache, le plan de développement des langues, les classes d'accueil.
- C) L'avenir: les recommandations de la Commission Gendron, la population d'âge scolaire en 1991, etc.

On trouvera dans les pages qui suivent quelques extraits du dossier éducation et un compte rendu des discussions en atelier.

**DISTRIBUTION NUMERIQUE ET PROPORTIONNELLE, PAR ORIGINE ETHNIQUE, DES ELEVES
INSCRITS DANS LES CLASSES ANGLAISES DE LA C.E.C.M., POUR
CERTAINES ANNEES DE 1930-31 A 1972-73**

Année scolaire	Origine						Total
	Française		Britannique		Autres		
	Inscriptions	%	Inscriptions	%	Inscriptions	%	
1930-31	2163	14.8	9194	62.9	3261	22.3	14618
1931-32	2096	13.9	9388	62.2	3608	23.9	15092
1932-33	2332	15.0	9591	61.7	3612	23.3	15535
1933-34	2473	15.9	9407	60.4	3695	23.7	15575
1934-35	2707	17.1	9230	58.3	3899	24.6	15836
1935-36	2794	17.4	9240	57.4	4053	25.2	16087
1936-37	2912	18.0	9108	56.2	4185	25.8	16205
1937-38	2851	17.7	8981	55.6	4304	26.7	16136
1938-39	3043	18.2	8967	53.6	4723	28.2	16733
1939-40	3235	19.6	8627	52.4	4612	28.0	16474
1940-41	3281	20.4	8420	52.2	4414	27.4	16115
1941-42	3121	20.3	7959	51.7	4310	28.0	15390
1942-43	2885	19.7	7559	51.6	4216	28.7	14660
1943-44	2662	18.8	7358	52.1	4113	29.1	14133
1944-45	2556	18.4	7354	53.0	3978	28.6	13888
1945-46	2555	18.5	7302	52.9	3956	28.6	13813
1946-47	2613	19.0	7201	52.5	3904	28.5	13718
1947-48	2563	19.3	6945	52.4	3748	28.3	13256
1950-51	2986	19.9	7647	50.9	4390	29.2	15023
1952-53	3240	19.7	7751	47.2	5446	33.1	16437
1955-56	4112	18.7	8992	40.9	8866	40.4	21970
1961-62	4527	14.2	9879	30.9	17287	54.9	31693
1962-63	4832	14.2	9951	29.2	19291	56.6	34074
1966-67	4614	11.4	10076	24.9	25724	63.7	40414
1967-68	4022	9.4	14355	33.6	24404	57.0	42781
1971-72	5976	13.3	11397	25.5	27381	61.2	44754
1972-73	5506	12.4	13053	29.3	25991	58.3	44550

Sources: 1930-31 à 1947-48, 1950-51 et 1955-56: Service de recherches et statistiques, rapport du 3 mai 1957, C.E.C.M.
1952-53 à 1972-73: Bureau de la statistique, C.E.C.M.

Remarque: L'expression origine ethnique est employée ici au sens large du terme: selon les diverses personnes qui ont compilé ces données au cours des années, l'origine ethnique a pu être confondue avec la nationalité, la langue maternelle, la langue parlée, etc. De plus, les informations étant incomplètes pour certaines années, les données ont dû être ajustées. Malgré ces lacunes, la tendance générale reflète bien l'évolution du phénomène que l'on veut décrire.

DISTRIBUTION NUMÉRIQUE ET PROPORTIONNELLE DES ÉLÈVES D'UNE ORIGINE ETHNIQUE AUTRE
QUE FRANÇAISE ET BRITANNIQUE ENTRE LES CLASSES FRANÇAISES ET ANGLAISES
DE LA C.E.C.M., POUR CERTAINES ANNÉES DE 1930-31 à 1972-73

	<u>Classes françaises</u>		<u>Classes anglaises</u>		<u>Total</u>
	<u>Inscriptions</u>	<u>%</u>	<u>Inscriptions</u>	<u>%</u>	
1930-31	3713	53.2	3261	46.8	6974
1931-32	3965	52.4	3608	47.6	7573
1932-33	3916	52.0	3612	48.0	7528
1933-34	4022	52.1	3695	47.9	7717
1934-35	3943	50.3	3899	49.7	7842
1935-36	3896	49.0	4053	51.0	7949
1936-37	3739	47.2	4185	52.8	7924
1937-38	3558	45.3	4304	54.7	7862
1938-39	3495	42.5	4723	57.5	8218
1939-40	3308	41.8	4612	58.2	7920
1940-41	3052	40.9	4414	59.1	7466
1941-42	2858	39.9	4310	60.1	7168
1942-43	2739	39.4	4216	60.6	6955
1943-44	2537	38.2	4113	61.8	6650
1944-45	2397	37.6	3978	62.4	6375
1945-46	2203	35.8	3956	64.2	6159
1946-47	2059	34.5	3904	65.5	5963
1947-48	1967	34.4	3748	65.6	5715
1950-51	2287	34.3	4390	65.7	6677
1952-53	2786	33.8	5446	66.2	8232
1955-56	3921	30.7	8866	69.3	12787
1956-57	3826	29.6	9084	70.4	12910
1957-58	4334	28.8	10739	71.2	15073
1958-59	4619	27.2	12393	72.8	17012
1959-60	5030	26.5	13964	73.5	18994
1961-62	5922	25.5	17287	74.5	23209
1966-67	4880	15.9	25724	84.1	30604
1967-68	3431	12.3	24404	87.7	27835
1971-72	3260	10.6	27381	89.4	30641
1972-73	2594	9.1	25991	90.9	28585

Sources: 1930-31 à 1947-48, 1950-51 et 1955-56: Service de recherches et statistiques, rapport du 3 mai 1957, C.E.C.M.
1952-53 à 1972-73: Bureau de la statistique, C.E.C.M.

Remarque: L'expression origine ethnique est employée ici au sens large du terme: selon les diverses personnes qui ont compilé ces données au cours des années, l'origine ethnique a pu être confondue avec la nationalité, la langue maternelle, la langue parlée, etc. De plus, les informations étant incomplètes pour certaines années, les données ont dû être ajustées. Malgré ces lacunes, la tendance générale reflète bien l'évolution du phénomène que l'on veut décrire.

**Pourcentage des parents qui ont effectué un changement concernant
la langue d'enseignement, selon leurs motifs**

	Groupe			
	A	B	C	D
1. Vie occupationnelle de l'enfant (1)	69%	42%	83%	57%
2. Mobilité géographique	11	7	18	9
3. Enrichissement culturel	13	37	6	5
4. Québec est un endroit bilingue	5	29	3	9
5. Parenté mixte	9	12	6	5
6. Intégration culturelle	3	10	27	8
7. Commentaires relatifs à l'enseignement (2)	35	11	38	46
8. Commentaires relatifs à l'école	13	8	6	8
9. Autres	10	8	9	13
10. Sans raison	1	0	0	3

(1) Accessibilité au monde du travail

(2) Les deux principaux commentaires relatifs à l'enseignement sont:

- . chez les enfants des groupes A et B: insuffisance de l'enseignement de l'anglais à l'école française et vice versa
- . chez les enfants des groupes C et D: difficulté d'apprentissage du français

Groupe A: Ce groupe est composé par une majorité d'enfants qui sont passés du système scolaire francophone au système anglophone en 1971-72. Ils sont presque tous en mesure de comprendre et de parler l'anglais et le français. Les parents sont surtout francophones (67%).

Groupe B: C'est un groupe surtout composé d'enfants qui sont passés du système scolaire anglophone au système francophone en 1971-72. Eux aussi sont presque tous en mesure de comprendre et de parler l'anglais et le français. Le tiers des deux parents de ce groupe est anglophone mais le quart est francophone.

Groupe C: Ce groupe relevait de la Commission scolaire Le Royer en 1970-71. Il est composé par une majorité d'enfants dont les parents sont d'origine italienne. Ils sont passés du système francophone au système anglophone; ils comprennent et parlent tous l'anglais et le français.

Groupe D: Ce groupe présente les mêmes caractéristiques générales que le groupe C. Toutefois, les étudiants sont passés d'un système bilingue à un système anglophone.

**Pourcentages de la population de chaque groupe qui est d'accord
avec quelques opinions concernant les différentes
langues et les cultures au Québec**

	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>D</u>
1 - Les québécois devraient être bilingues	98%	100%	100%	100%
2 - Les québécois devraient s'assimiler aux anglais	57	28	65	69
3 - Je me sens plus canadien que québécois	78	80	91	89
4 - Un canadien français ne devrait pas avoir à apprendre l'anglais	14	22	21	19
5 - Le gouvernement devrait encourager les immigrants à apprendre l'anglais	63	85	94	93
6 - Le gouvernement devrait exiger que les immigrants apprennent l'anglais	25	14	23	32
7 - Le gouvernement devrait encourager les immigrants à apprendre le français	95	97	97	96
8 - Le gouvernement devrait exiger que les immigrants apprennent le français	60	20	35	36
9 - Le gouvernement devrait encourager les canadiens anglais à apprendre le français	97	98	100	94
10 - Le gouvernement devrait exiger que les canadiens anglais apprennent le français	58	27	44	39
11 - Le gouvernement devrait encourager les français à apprendre l'anglais	94	97	94	95
12 - Le gouvernement devrait exiger que les français apprennent l'anglais	41	20	29	39
13 - Le Québec ne devrait avoir que l'anglais comme langue officielle	0	2	0	4
14 - Le Québec ne devrait avoir que le français comme langue officielle	19	6	9	4
15 - Le Québec devrait avoir le français, l'anglais et l'italien comme langues officielles	18	5	44	43
16 - Le Québec devrait continuer d'être bilingue	87	94	85	95

Groupe A: Ce groupe est composé par une majorité d'enfants qui sont passés du système scolaire francophone au système anglophone en 1971-72. Ils sont presque tous en mesure de comprendre et de parler l'anglais et le français. Les parents sont surtout francophones (67%).

Groupe B: C'est un groupe surtout composé d'enfants qui sont passés du système scolaire anglophone au système francophone en 1971-72. eux aussi sont presque tous en mesure de comprendre et de parler l'anglais et le français. Le tiers des deux parents de ce groupe est anglophone mais le quart est francophone.

Groupe C: Ce groupe relevait de la Commission scolaire Le Royer en 1970-71. Il est composé par une majorité d'enfants dont les parents sont d'origine italienne. Ils sont passés du système francophone au système anglophone; ils comprennent et parlent tous l'anglais et le français.

Groupe D: Ce groupe présente les mêmes caractéristiques générales que le groupe C. Toutefois, les étudiants sont passés d'un système bilingue à un système anglophone.

Répartition de la population d'âge scolaire (5-19 ans)
selon la langue maternelle, Province de Québec
et Ile de Montréal 1971 et 1991

		Langue			
		française	anglaise	autres	total
<u>Province de Québec</u>					
1971		1,605,947 83.5%	236,563 12.3%	77,155 4.0%	1,919,665 100.0%
1991	migration faible	1,200,466 86.4%	151,100 10.9%	38,331 2.7%	1,389,897 100.0%
1991	migration forte	1,245,580 80.3%	210,779 13.6%	95,466 6.1%	1,551,825 100.0%
<u>Ile de Montréal</u>					
1971		401,394 68.0%	131,696 22.3%	56,970 9.7%	590,060 100.0%
1991	migration faible	283,916 73.5%	75,441 19.6%	26,750 6.9%	386,107 100.0%
1991	migration forte	285,418 60.4%	115,291 24.4%	71,517 15.2%	472,226 100.0%

Remarque: Quant à la fécondité seule l'hypothèse faible a été retenue.

Source: Hubert Charbonneau et Robert Maheu, Les aspects démographiques de la question linguistique, pages 408 à 422.

B) L'atelier

Participation

Une quarantaine de personnes ont participé à l'atelier éducation; parmi celles-ci, environ le tiers ont fait une ou plusieurs interventions. L'assistance se composait en grande majorité de francophones et d'une dizaine d'anglophones et d'immigrants. Quant à ces derniers, il semble que la plupart d'entre eux avaient été délégués par des associations ethniques. Dans l'ensemble, les personnes présentes avaient une bonne connaissance de la situation du français dans le milieu scolaire.

Dans un premier temps les échanges se sont surtout faits entre les participants et la personne ressource; par la suite, il y a eu discussions entre les participants.

L'orientation générale des discussions

Les discussions ont porté à la fois sur des problèmes d'ensemble (rôle du secteur de l'éducation, signification de l'option linguistique, etc.) et sur des sujets précis (modalités d'application de la réglementation gouvernementale en ce domaine, etc.). Les immigrants et les francophones qui choisissent l'école anglaise ont été la cible des échanges.

Le problème de la motivation est revenu à plusieurs reprises et a servi de toile de fonds au débat: les motifs qui poussent les immigrants et certains québécois francophones à fréquenter l'école anglaise relèvent de divers facteurs qui ont fait l'objet de discussions.

Les participants s'entendant assez bien sur les causes; par contre, les opinions sont partagées quant aux moyens qui devraient être utilisés pour redresser la situation.

Les débats

Nous rapporterons ici quelques interventions qui résument la teneur des discussions.

a) intervention de la personne ressource

La personne ressource, mademoiselle Thérèse Baron sous-ministre adjoint à l'Education, a d'abord passé en revue le dossier remis aux participants. Suite à la situation décrite dans ce dossier, mademoiselle Baron a soulevé des questions et précisé les mesures que le ministère de l'Education poursuit actuellement pour promouvoir la langue française dans le domaine de l'enseignement.

Jusqu'à quel point et de quelle façon le secteur public de l'enseignement peut-il contribuer à la primauté du groupe majoritaire du Québec parmi les autres groupes linguistiques?

La personne ressource croit que le domaine de l'éducation ne peut à lui seul régler le problème de l'attraction du groupe anglophone auprès des tiers groupes, bien qu'il soit très important. Le problème de la motivation qui a engendré la situation actuelle est primordial: plusieurs immigrants qui se sont dirigés au réseau anglophone dans le passé auraient pu opter pour le réseau francophone s'ils avaient été motivés en ce sens. Des mesures, telle la Loi 63 qui est une généralisation d'un cas particulier, ont pu accélérer les tendances qui existaient déjà; cependant elles ne les ont pas créées mais plutôt confirmées.

Les solutions envisagées jusqu'à maintenant sont d'ordre administratif; le ministère de l'Education estime en effet qu'il y a nécessité de prendre des mesures non politiques pour changer les motivations et les habitudes déjà prises. Ce point de vue a été fortement discuté par les participants. Deux mesures ont été mises sur pied:

- . avec le règlement no 6 (réglementation rattachée à la Loi 63), le ministère de l'Education a insisté sur l'enseignement du français dans les écoles anglophones de sorte que les enfants y acquièrent une bonne connaissance du français;
- . par le plan de développement de l'enseignement des langues, le ministère de l'Education a voulu sensibiliser les parents des groupes ethniques autres que français aux avantages d'intégrer leurs enfants au groupe majoritaire.

b) distinction entre immigrants et membres des communautés ethniques autres que françaises ou anglaises

Un participant a mentionné que les lois ou règlements concernant les problèmes de langue ne font pas une distinction assez nette entre les nouveaux arrivants et les membres des communautés ethniques installées depuis longtemps au Québec. On s'oppose à l'utilisation du terme immigrant que l'on qualifie de péjoratif. On n'envisage pas les problèmes des groupes ethniques à partir du point de vue de ces groupes; on ignore leur volonté de survie en tant que membre d'une communauté.

Il faudrait que le gouvernement sensibilise les membres des groupes ethniques au fait suivant: l'école française permettra à l'enfant de conserver son identité alors que l'école anglaise l'assimilera.

c) motivation et attitude des gouvernements

Une personne d'origine ukrainienne a tenu à souligner les points suivants:

- . Les Ukrainiens qui ont vécu en Tchécoslovaquie ont eu l'autorisation d'apprendre leur langue maternelle à l'école, laissant ainsi filtrer l'espoir que l'ukrainien pourrait devenir une langue officielle; toutefois, la langue officielle est demeurée tchécoslovaque.
- . Si un individu s'exprime en français avec un accent étranger, on s'adresse à lui en anglais parce que cet individu sera considéré par les francophones comme faisant partie du groupe anglophone.
- . Le Gouvernement n'a rien fait pour attirer les immigrants chez les francophones et les premiers contacts lors de l'arrivée au pays s'établissent surtout avec les anglophones; ces deux phénomènes seraient en partie responsable de la situation actuelle. Les Gouvernements ont davantage contribué à l'anglicisation des immigrants que les immigrants eux-mêmes.
- . Il faut que l'on dispense aux enfants l'enseignement d'une langue seconde au tout début du cours élémentaire.
- . En dehors de l'école, il n'existe pratiquement aucune possibilité d'apprendre le français.

d) l'aspect politique du problème

Un participant a soulevé l'aspect politique du problème et s'interroge sur l'utilité pratique d'un tel colloque. Selon ce participant, la situation actuelle est bien connue:

- . Depuis dix ans les écoles anglaises ont augmenté considérablement leurs effectifs alors que les écoles françaises végètent.
- . La langue de travail demeure l'anglais pour les postes les plus rémunérateurs. Les anglophones apprennent le français pour demeurer en place alors que les francophones apprennent l'anglais pour se procurer du travail.
- . Les classes d'accueil ne rejoignent pas la majorité des immigrants de sorte que seulement 25 à 30% d'entre eux s'orientent vers les classes françaises.
- . Avec le plan d'enseignement des langues, on réussira peut-être à rendre les écoles françaises plus accueillantes mais la motivation pour l'apprentissage du français n'est pas accrue pour autant.
- . Ce participant estime qu'il existe deux mesures politiques connues de la population et du Gouvernement: le retrait de la Loi 63 et l'implantation du français comme langue de travail.

e) l'enseignement des langues secondes

Un participant a soulevé quelques problèmes pratiques (disponibilité des enseignants, information aux parents, etc.) que posaient l'application du plan de développement de l'enseignement des langues qui laisse aux parents le choix quant au début de l'apprentissage de l'anglais pour leur enfant. En quelque sorte ce plan est pratiquement inapplicable en pratique selon ce participant.

La personne ressource a précisé l'esprit du document: il s'agit d'une mesure exceptionnelle qui a pour but d'attirer les enfants d'immigrants dans les écoles françaises en leur permettant de commencer très tôt l'apprentissage de l'anglais.

f) la situation du français au Québec

Un anglophone a soutenu que la situation du français au Québec

était moins en danger aujourd'hui qu'il y a dix ans:

- . le groupe anglophone ne forme plus une communauté homogène;
- . avant la Loi 63, la moitié des immigrants non britanniques n'avaient pas le droit d'accès aux écoles françaises à cause de leur confession religieuse alors que maintenant, ils ont tous la possibilité de faire éduquer leurs enfants en français.

Signalons en terminant d'autres interventions qui ne sont pas rapportées dans le texte ci-haut parce qu'elles n'ont pas donné lieu à des discussions concluantes:

- . cas de l'Ontario par rapport à celui du Québec;
- . blâme à l'endroit du Gouvernement concernant les statistiques non publiées portant sur la situation du français dans le domaine de l'éducation;
- . caractère permanent ou temporaire du passage des élèves francophones vers le réseau anglophone et vice versa;
- . conditions de travail des enseignants des C.O.F.I.

Jean-François Lachapelle,
Responsable de l'atelier,
Le 4 janvier 1973.

C.E.C.M.
3737 est, Sherbrooke
Montréal